



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **mardi le 3 septembre 2019, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire situé entre le bâtiment principal et la rue malgré l'interdiction prévue à l'article 106 du règlement de zonage 1037-2017 au 800, rue O'Connor, lot 3 617 343, zone P3M-04, district Lac Bromont (dossier 2019-30217)
2. Demande de dérogation mineure afin de régulariser la non-conformité d'un garage détaché implanté en cours arrière à une distance de 0,49 m de la ligne latérale de lot au lieu de 0,90 m, tel que stipulé à l'article 106 du règlement de zonage 1037-2017 au 1417, rue Shefford, lot 2 929 496, zone P4P-15, district Pierre-Laporte (dossier 2019-30219)
3. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un balcon, d'une dalle au sol et d'un aménagement paysager comprenant un mur de soutènement qui empiète de 5 m, sur une superficie d'environ 50 m², dans la bande de protection riveraine de 15 m, malgré la norme prévue à l'article 1000 du règlement de zonage 1037-2017 au 210-1, rue Missisquoi, lot 5 904 069, zone P3M-04, district Lac-Bromont (dossier 2019-30220)

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 15^e jour d'août 2019

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques